



Effondrement de la biodiversité : 5 ONG déposent un recours contre l'État pour demander Justice pour le vivant

LE 10 JANVIER 2022 - Ce matin, les associations POLLINIS, Notre Affaire à Tous, ASPAS, Anper-Tos et Biodiversité sous nos pieds ont déposé au Tribunal administratif de Paris leur recours contre l'État français pour manquement à ses obligations de protection de la biodiversité.

En septembre dernier, lors du Congrès de l'UICN, Notre Affaire à Tous (NAAT), association de juristes à l'origine de l'Affaire du siècle, l'action en justice contre l'État français pour inaction climatique, et POLLINIS, qui défend les pollinisateurs, avaient initié la première étape de ce processus avec le dépôt d'injonctions.

L'État n'ayant pas répondu dans le délai imparti, les organisations ont décidé de l'attaquer en justice, en déposant le 10 janvier 2022 une requête sommaire au Tribunal administratif de Paris. Une action à laquelle s'associent désormais trois nouvelles associations avec des expertises complémentaires : l'Association pour la protection des animaux sauvages et du patrimoine naturel (ASPAS), l'Association nationale pour la protection des eaux & rivières (ANPER-TOS) et Biodiversité sous nos pieds.

« Toutes les études scientifiques montrent que la biodiversité dans notre pays est en train de s'effondrer, en grande partie à cause de certaines pratiques agricoles. Ce déclin généralisé des pollinisateurs et insectes, oiseaux, petits mammifères, poissons ou crustacés a des conséquences dramatiques sur les équilibres du vivant, rappellent les associations. *L'État français, malgré ses nombreux engagements, a failli à prendre des mesures élémentaires, comme la mise en place d'un système d'homologation des pesticides réellement protecteur des pollinisateurs et de la faune en général. Il est temps, pour notre avenir à tous, que l'État soit tenu responsable de l'effondrement du vivant et respecte ses engagements* ».

À travers le dépôt de ce recours en carence fautive visant à voir reconnaître le préjudice écologique, les associations demandent donc à l'État de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection du vivant et, en conséquence, de mettre à jour le processus d'homologation des pesticides, aujourd'hui insuffisant.

Car si la France tient des discours ambitieux sur la protection de l'environnement et multiplie les engagements internationaux, européens et nationaux, force est de constater que les gouvernements successifs n'atteignent jamais les objectifs de protection de la biodiversité qu'ils se fixent eux-mêmes.

Les trois plans de réduction des pesticides (Écophyto) ont tous échoué. Les insecticides néonicotinoïdes, interdits en raison de leur toxicité, bénéficient année après année de nouvelles dérogations. Et les substances hautement toxiques pour le vivant telles que le glyphosate ou les fongicides SDHI sont maintenues sur le marché. Comme tous les pesticides, ces produits sont aujourd'hui autorisés par une procédure d'évaluation obsolète qui ne prend pas en compte les effets réels des pesticides sur la biodiversité.

Par son ampleur et sa visée, cette action en justice pour la biodiversité constitue une première mondiale. Elle s'inspire des récentes actions pour le climat, qui ont abouti à des succès, avec la reconnaissance par les tribunaux d'une obligation pour l'État de respecter strictement la trajectoire prévue pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et de réparer le préjudice écologique engendré par le non-respect de ces objectifs.

Les associations, qui alertent depuis des années sur la destruction du vivant, considèrent que : « *Puisque l'expertise scientifique et la mobilisation des citoyens ne suffisent pas à obtenir une politique responsable vis-à-vis du vivant, nous estimons que l'outil du droit est désormais nécessaire pour empêcher sa destruction* ».

Le dépôt de la requête sommaire le 10 janvier, sera complété ultérieurement par un mémoire complémentaire, présentant les arguments juridiques et scientifiques, ainsi que les mesures conjointes à l'État.

>>> [TÉLÉCHARGER LES PHOTOS DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE](#)

CONTACTS PRESSE

Notre Affaire à Tous

Justine Ripoll, responsable de campagnes

justine.ripoll@notreaffaireatous.org - 06 42 21 37 36

POLLINIS

Julie Pecheur, directrice du plaidoyer

juliep@pollinis.org - 06 74 55 81 81

